

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
<b>COMMUNE DE TARTAS</b>	Nombre de présents	:	22
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	22
	Date de convocation	:	03/11/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 novembre 2010**

--- 000 ---

L'an deux mille dix, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

**Etait excusé :** M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B  
délibération n°10**

**OBJET : Plan d'épandage des cendres de la chaudière BIOMASSE de l'usine «TEMBEC»**

**Rapporteur : Alain DEHEZ, adjoint au maire**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte du 8 novembre 2010 au 10 décembre 2010 inclus concernant la demande présentée par la société TEMBEC TARTAS en vue d'obtenir l'autorisation d'épandre les cendres issues de la chaudière biomasse qu'elle exploite sur le territoire de la commune de TARTAS. Pendant cette période, les pièces du dossier sont consultables à la préfecture ainsi qu'à la Mairie de TARTAS et dans les mairies des communes figurant dans le plan prévisionnel d'épandage,

Le rapporteur présente le dossier qui est mis à la disposition du public et rappelle que le conseil municipal de TARTAS est invité à émettre un avis dans le cadre de l'enquête,

**CONSIDÉRANT** que le périmètre d'épandage répond à l'ensemble des contraintes liées à la valorisation agricole des cendres produites par la chaudière biomasse de l'usine TEMBEC.

**CONSIDÉRANT** que la quantité et la qualité des cendres ainsi que les préconisations de l'étude relative à leur épandage garantissent le bon fonctionnement du plan d'épandage qui va être mis en place.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**EMET** un avis favorable concernant la demande présentée par la société TEMBEC TARTAS en vue d'obtenir l'autorisation d'épandre les cendres issues de la chaudière biomasse qu'elle exploite sur le territoire de la commune de TARTAS.

**Il est précisé que M. DUPOUY Philippe, conseiller municipal s'est abstenu.**

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**J-F. BROQUÈRES**